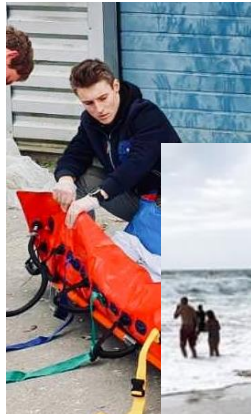


# Protection des personnes Secours à la personne



Devenir acteur de la chaîne opérationnelle du secours

Protection des  
personnes  
Secours à la  
personne

# Un dispositif de formation aux premiers secours en milieu aquatique

- 24 élèves par an
- Un parcours en 2 ans à partir de la première
- Formation à 3 niveaux de maîtrise et d'engagement :

Niv1 : EPS dont Nat Sauvetage/PC/SVT/PSE1/PSE2/ 5 DPS SNSM ( 25% des inscrits)

Niv2 : Formation Niv1 + BNSSA SNSM/ 5 DPS SNSM ( 50% des inscrits)

Niv3 : Formation Niv2 + Permis côtier+ SSA littoral + 10 DPS SNSM ( 25% des inscrits)

Développer **des compétences certifiées** dans le domaine du secours à la personne en milieu aquatique, conduisant à la validation du BNSSA et pour certains du certificat de SSA (Surveillance et Sauvetage Aquatique) littoral.

Renforcement de connaissances et de compétences dans les domaines sportifs, scientifiques acquises dans le cycle de formation scolaire notamment **pour améliorer les capacités d'analyse du risque** , le **questionnement des données recueillies** et la **bonne communication des éléments d'information** entre le secouriste et les services de la prise en charge médicale d'urgence.-



ACADÉMIE  
DE RENNES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Protection des  
personnes  
Secours à la  
personne**

# Calendrier de formation ( à confirmer)

Partie lycée : le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 et le vendredi en fin d'après-midi (108h)

Partie SNSM : Créneaux lycée, et selon planning de l'association en soirée, le week-end et stage possible sur petites vacances



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Année 1	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin
EPS seq 2*12		111Ø	Ø111		ØØØ1	ØØØ1	1Ø1	1Ø1		
PHY-CHI seq 1,5*10			Ø111	111Ø			1111			
SVT seq seq 1,5*10 NATSAUV ga seq1,5 creneau de piscine le vendredi fin Ap.Mid		111Ø		111Ø				1111		
NATSAUV SNSM seq2 1gpe Cesson 1gpe St Geo		111	111	111	111		111Ø	111Ø	111	111
PSE1 30h				stage 2j1	111	111Ø				
PSE2 28h										
ENTsecours 2/ 6 mois		ØØØ1		ØØØ1	ØØØ1	ØØØ1	ØØØ1	ØØØ1		
Année 2	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin
EPS seq 2*12	Ø111	111Ø		111Ø		11Ø	1ØØØ			
PHY-CHI seq 1,5*10	Ø111			111Ø	1111					
SVT seq seq 1,5*10		111Ø			1111	111Ø				
NATSAUV ga seq1,5						111Ø	111Ø	111Ø	11	
NATSAUV SNSM seq2 1gpe Cesson 1gpe St Geo		111Ø	111Ø	111Ø	111Ø					
PSE1 30h sta										
PSE2 28h stag et seq 4*4h		stage 2j 1	1111							
ENTsecours 2/ 6 mois	1ØØØ	ØØØ1		ØØØ1	ØØØ1	ØØØ1	ØØØ1			
BNSSA						1	1			

**Protection des  
personnes  
Secours à la  
personne**



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Mise à disposition des places et modalités de validation des candidatures:

1 - Faire acte de candidature en constituant un dossier de candidature et en exprimant par écrit sa motivation pour le projet.

2 - Recevoir un avis favorable pour l'intégration dans le projet ( cf fiche d'évaluation)

3 - Participer au test d'aisance aquatique pour vérifier les pré-requis en natation sauvetage  
Niv1 : Parcours EPS / Niv2 Niv3 : Parcours SNSM . Changement de niveau possible en terminale

4 – L'adhésion individuelle de 20€ à l'association SNSM CFI35 sera acquittée par l'établissement pour chaque inscrit, pour les deux années de formation. Les modules de formation spécifiques SNSM sont à la charge des familles et devront être acquittés avant le lancement de chacun d'entre eux.

5 - Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'activité de sauvetage en milieu aquatique.

6- Equilibre Filles / Garçons recherché, priorité accordée aux élèves boursiers, priorité accordée aux élèves avec des emplois du temps sans options ou une au maximum( LVC, Cult Ant, Euro, Abibac, MathExp et MathComp non concenés), toutes spécialités possibles.

7 - Au maximum 4 à 6 intégrations extérieures en première par inscription au lycée sur places vacantes.

Protection des  
personnes,  
Secours à la  
personne



# Contribution des familles au coût de formation

La partie de formation prise en charge par l'établissement est gratuite pour la **totalité des bénéficiaires**.

Toutes les **certifications de surveillance et de secours et qualifications diplômantes complémentaires** dans ce domaine sont proposées et mises en œuvre par la SNSM CFI 35. Le coût de la formation est **à la charge des familles des bénéficiaires**.

Les inscrits pourraient bénéficier **d'aides financières** dans le cadre de soutien des collectivités à titre individuel ou collectif dont la Région Bretagne (dispositif KARTA), notamment pour la certification de base PSE1 et PSE2.

**Possible prise en charge des frais liés à cette formation par le fonds social de l'établissement** (sous conditions de ressources).

## Niv 1

Formation lycée gratuite. Adhésion SNSM 20 € / an . Prise en charge établissement 100% .  
PSE1 et PSE2 : 220€. Contribution familles et subvention possible (en attente de réponses) et autres aides éventuelles.

## Niv 2

Côût Niv 1 et BNSSA 320€. Contribution familles et soutien Région Bretagne et autres aides éventuelles.

## Niv 3

Côût Niv 2 et permis plaisance côtier 140€, SSA littoral mention pilotage 200€ et Certificat Restreint de Radiotéléphoniste : Contribution familles 100% .

Protection des  
personnes,  
Secours à la  
personne

## Responsabilité

Pendant les temps de formation qui ont lieu sur **le temps scolaire**, les **élèves sont placés sous la responsabilité de l'établissement** comme pour l'ensemble des autres enseignements. **Le règlement intérieur du lycée s'applique.**



En dehors du temps scolaire, pendant **les périodes de formation assurée par la SNSM**, les bénéficiaires du dispositif sont placés comme **adhérents à l'association sous la responsabilité de la SNSM CFI35.**

La responsabilité individuelle civile (assurance individuelle) des élèves et des représentants légaux reste engagée sur l'ensemble du dispositif et en particulier lors des déplacements effectués en autonomie par les bénéficiaires vers les lieux de formation et d'entraînement de la SNSM CFI 35 . Dans ce cadre, ce sont les règles de fonctionnement et de vie de l'association qui s'appliquent.

**Tous les élèves inscrits dans le dispositif devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.**



Protection des  
personnes,  
Secours à la  
personne

## Valorisation du parcours

Les élèves inscrits dans le dispositif seront **évalués en contrôle continu** et sur les temps de **certification prévus au programme d'activité**. Une ligne sera placée sur le **bulletin scolaire** et un **certificat de fin de parcours** établissement sera délivré par l'établissement en complément des attestations de diplômes remises par la SNSM.

